

**NOUVEAU LOGO
NOUVEAU SITE**

Il y a du nouveau au sein de la CSOFA: nouveau logo (ici présent en tête de page), nouveau site internet : www.csofa.org. Notre webmaster vous en informe plus précisément dans cette revue presse page 2.



*Chambre Syndicale des Organismes
de Formation en Alternance

**AUTOUR DE...
MICHEL SAPIN
THIERRY REPENTIN
CHRISTIAN VILLE
JÉRÔME GIUDICELLI
VINCENT MERLE**

**NOUVEAU GOUVERNEMENT, NOUVEAU MINISTRE:
NOUVELLES APPROCHES ?**



Xavier BAUX,
Président de la CSOFA

Le gouvernement Ayrault II, a vu la nomination de T. Repentin (voir par ailleurs) et d'un nouveau cabinet dans lequel, on retrouve V. Merle, ancien de l'équipe Pery, à l'époque du gouvernement Jospin, que nous avons rencontré à différentes reprises.

Quelles peuvent être nos attentes, nos espoirs, nos craintes ? Selon une bonne vieille recette rhétorique, comparons un instant les arguments de M.X, l'optimiste avec ceux de M.Y le pessimiste...

M. X : « le nouveau cabinet est restreint, il a intégré des gens d'expérience dont l'un, au moins, avait eu autrefois le souci d'entretenir un dialogue continu avec la CSOFA, c'est de bon augure ».

M. Y : « l'expérience des uns ou des autres n'a jamais fait vraiment changer la donne, on peut craindre ici qu'à la négligence parfois auto-satisfaite de N.Morano, succède une vision stéréotypée et caricaturale de l'alternance en contrat pro. L'équipe de Repentin n'inclut guère que des théoriciens dont le contact avec les problèmes quotidiens ne sont pas légions ».

M. X : « On ne peut guère agir moins qu'il n'a été fait précédemment et le souci du nouveau gouvernement va être de réduire le chômage vite, de ne pas nourrir les ressentiments de la jeunesse, pour cela il aura besoin de l'alternance. Surtout dans un contexte

de réduction des dépenses et de recherche de relance. Au fond, les annonces sans effet, c'est ce qu'il y a de pire... ».

M. Y : « le pire est toujours devant, les vieilles ritournelles sur les différences apprentissage/ contrat de professionnalisation sont revenues plus en force que jamais et il y a tout à craindre d'une sorte d'alliance objective et contre nature des corps intermédiaires tant vantés par le nouveau pouvoir et dont certains ont si souvent dérivé, gouverné l'alternance dans la plus complète opacité... »

M. X : « Le nouveau ministre est favorable à la prise en compte du besoin de formation des jeunes et opposé aux effets d'aubaine, cela va dans notre sens, nous avons toujours fait valoir la place des formations longues diplômantes contenant des éléments de formation générales (bac pro, BTS) ; nous avons toujours défendu la place des formations interprofessionnelles... »

M. Y : « A condition de ne pas considérer d'emblée que l'alternance (CP & CA) est un mode formation favorable exclusivement aux employeurs et qui doit être réduit, avec à la clef, une politique exclusive d'apprentissage... »

M. X : « Si personne n'a jamais eu de véritable courage pour mettre en place une gouvernance transparente et Aucun politique de droite, ni de gauche n'a jamais pris publiquement position contre l'alternance, au nom de quoi, de quel intérêt collectif, le nouveau ministre aurait-il une attitude différente ? »

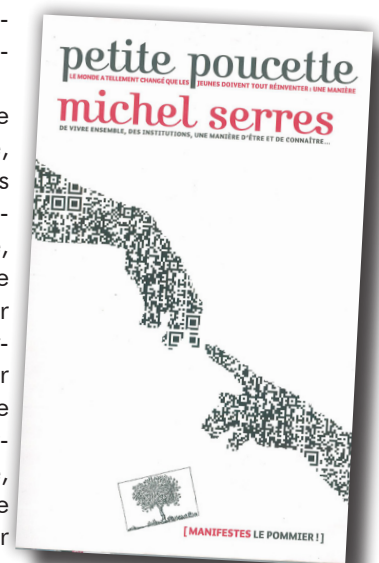
Chacun jugera de qui peut avoir raison... et si notre principale difficulté était le statu quo ? Nous devrions rapidement en avoir une idée, surtout si, comme il serait logique, nous sommes reçu par le ministre... *Xavier Baux*

Petite Poucette, paru aux éditions de Le Pommier en Mars dernier, est le nouvel essai de Michel Serres, professeur à Stanford University et membre de l'académie française. L'auteur attribue à la Génération Y, étudiants et citoyens âgés de 18 à 30 ans auxquels l'auteur enseigne depuis près de 50 ans, ce nom affectueux, tel un grand-père, de Petite Poucette. Pourquoi ? Car elle écrit habilement de ses deux pouces des sms... Elle a entre ses mains accès à tout le savoir : par la toile ; accès à un espace temps différent de ses aînés : par le téléphone et le GPS. Elle n'évolue plus dans le même monde, n'a pas connu le même environnement que ses prédécesseurs. Le cadre qui l'entoure : institutionnel, politique, social est complètement anachronique puisqu'il ne s'est pas adapté à l'évolution que nous vivons. L'auteur la compare à deux révolutions majeures : celle du passage de l'oral à l'écrit, celle de l'écrit à l'imprimerie. Petite Poucette a tout à réinventer. Ce nouvel individu est né. L'avant propos du livre nous questionne : «Avant

d'enseigner quoi que ce soit à qui que ce soit, au moins faut-il le connaître. Qui se présente, aujourd'hui, à l'école, au collège, au lycée, à l'université ? »

A travers l'individu, l'école et la société, c'est une approche du citoyen, de l'étudiant, de l'anonyme, du salarié... qui nous est donné, comme dans ce nouvel extrait : «La libération des corps. Nouveauté. L'aise de l'accès donne à Petite Poucette, comme à tout le monde, des poches pleines de savoir, sous les mouchoirs. Les corps peuvent sortir de la Caverne où l'attention, le silence et la courbure des dos les ligotaient aux chaises comme par des chaînes. Qu'on les force à s'y remettre, ils ne resteront plus en place sur les sièges. Chahut, dit-on(...)» Sous le rythme de la plume du philosophe, la lecture de cette approche de notre monde contemporain est instructive, et notamment pour qui dirige un centre de formation. Bien qu'utopique, cet essai s'empare de la réalité.

Evi Basile



NOUVEAU SITE INTERNET DE LA CSOFA : SOURCE D'INFORMATIONS ET D'ÉCHANGE



Robin MICHAUD,
Webmaster stagiaire

Chers
adhérents,

Vous aurez remarqué, depuis peu, l'apparition d'un nouveau site internet dédié à la Chambre Syndicale : www.csofa.org, qu'en tant que stagiaire à la CSOFA j'ai eu le

plaisir de mettre en place avec M. X.Baux. **Ce site a pour principal objectif votre information.** Vous trouverez en effet, dans les différentes catégories, les actualités les plus récentes de la formation en alternance, des textes de lois, des témoignages... Mais aussi des informations directement liées à la Chambre, telles que la Charte déontologique ou encore la revue de presse précédant celle en cours version papier.

Le site bénéficie aussi d'un «espace adhérent», permettant de vous rassembler autour d'un espace commun, et ainsi de vous proposer des informations plus

spécifiques : Actualités de la Chambre, contact et conseil juridique..., et de vous permettre de nous proposer vos propres articles, réflexions et contributions.

Pour vous connecter à cet espace, il vous suffit de vous munir de votre identifiant et du mot de passe, que vous avez normalement reçu lors de votre adhésion, et de vous rendre dans « Espace adhérent ».

Ce nouveau site a aussi été l'occasion de créer de nouvelles adresses mails spécifiques à chaque services proposés par la Chambre : un mail de contact (contact@csofa.org), un mail dédié aux annonces internes aux adhérents -propositions ou recherches de partenariats, recherches de compétences, salles, matériels etc (communication@csofa.org) et un mail dédié au service juridique (juridique@csofa.org).

Vous trouverez, enfin, un «Espace étudiant», ainsi qu'un «Espace formateur», permettant à ces acteurs d'avoir accès aux informations les concernant, et de nous proposer leurs contributions, leurs CV, leurs annonces ou demandes de renseignements. Ces deux espaces ont aussi leurs mails dédiés : formateurs@csofa.org

et etudiants@csofa.org.

Ils sont pour l'heure en construction, doivent se développer pour contribuer à créer des échanges «gagnants/gagnants». Notre nouveau site est loin d'être parfait, mais il a été développé sans frais pour la CSOFA avec le souci de faire simple et efficace. Toute information, contribution susceptible de le nourrir est la bienvenue. Merci de nous faire connaître par ailleurs vos remarques, critiques et même (!) encouragements...

R.Michaud, webmaster stagiaire

www.csofa.org



Téléchargez l'application gratuite
flashcode sur votre mobile.
Flashez ce code.
Bienvenue sur www.csofa.org

De bonnes raisons pour s'engager en faveur de l'emploi et de l'alternance des jeunes

Le Guide «Tous gagnants, cap sur l'alternance !» est disponible dans sa nouvelle en version (la précédente date de 2010) téléchargeable sur le site www.emploi.gouv.fr. Le propos de ce guide est de permettre aux entreprises, toutes tailles et situation géographique confondues, «d'élaborer, en partenariat, un véritable parcours d'intégration de jeunes, en priorité peu ou pas qualifiés.» Réalisé par un groupe d'étude constitué de grands groupes

(tels qu'Areva, Groupe Casino...), de Pôle Emploi et du CNML (Conseil National des Missions Locales), l'objectif de ce support est de déterminer les facteurs clef de succès d'intégrations réussies d'alternants (de nombreuses pages détaillées y sont consacrées) et ainsi donner des méthodologies de réussite pour les employeurs. Axé sur le secteur public et piqûre de rappel des objectifs du précédent gouvernement Fillon (les 800 000 contrats d'alternance de Mme Morano d'ici 2015), ce guide peut néanmoins prétendre être un support garni en informations pratiques et incitatives à l'embauche de jeunes. Lancée par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, cette édition 2012 est mis à jour quant aux nouvelles mesures mises en place. *Evi Basile*

APPRENTISSAGE, MOYENS MIS EN ŒUVRE ET REMARQUES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE... (Extrait du blog de M.Abhervé, educpro.fr)

Dans la recommandation de la commission concernant le programme national de réformes de la France pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la France pour la période 2012-2016, le paragraphe 12 concerne l'apprentissage et est rédigé ainsi.

«Pour remédier au chômage des jeunes, les autorités françaises se sont engagées à faire passer le nombre de contrats d'apprentissage de 600 000 à 800 000 d'ici à 2015. Plusieurs mesures ont été prises en 2011 et en 2012 afin d'augmenter le nombre d'apprentis dans les entreprises et d'alourdir les sanctions à l'égard des entreprises en infraction. Malgré ces mesures, le nombre total de contrats d'apprentissage est encore loin d'atteindre l'objectif fixé. En outre, un rapport établi récemment à la demande des autorités françaises a montré que 40 % des PME considèrent que les compétences des apprentis ne correspondent pas à leurs besoins. Une meilleure adéquation entre les compétences enseignées dans le système éducatif et les besoins du marché du travail serait donc bénéfique pour les politiques de lutte contre le chômage des jeunes.»

Il se poursuit par une recommandation incitant la France «à améliorer l'employabilité des jeunes, en particulier ceux qui sont les plus exposés au risque de chômage, en prévoyant notamment des programmes d'apprentissage plus nombreux et de meilleure qualité qui répondent effectivement à leurs besoins »

Cet avis intervient au moment précis du changement de Présidence et de Gouvernement et nous donne une analyse extérieure qui confirme ce que nous avons exprimé à plusieurs reprises sur ce blog (voir en particulier Les mesures annoncées par le Président de la République ne permettront pas d'atteindre l'objectif affiché de développement de l'alternance) à savoir que le Gouvernement français n'avait pas pris les mesures en cohérence avec son objectif affirmé de développement de l'apprentissage.

Et dire que nous avons eu, durant un an et demi, une Ministre qui continue à tenter de faire croire qu'elle a un bilan flatteur. Il serait sans doute trop lui demander que de bien vouloir prendre connaissance de l'avis exprimé par la Commission européenne.

Source : *Blog de M.Abhervé. Educplus. Cabinet Repentin.*

Source : *pourseformer.fr article de V.Morel.*

LES NOUVEAUX MINISTRES : M. SAPIN ET T. REPENTIN

Natif de Boulogne Billancourt, Michel SAPIN, 60 ans, est le nouveau Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social du gouvernement Ayrault. Il a ainsi succédé à Xavier Bertrand le 17 mai 2012 lors de la passation de pouvoirs.

Michel SAPIN a prêté son nom à la Loi du 29 janvier 1993, qui règlemente les procédures d'achats d'espaces publicitaires dans le cadre d'une loi plus générale anti-corruption et de transparence. Il était à ce moment là Ministre de l'Economie et des Finances (d'avril 1992 à mars 1993), puis fut ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat (de mars 2000 à mai 2002). Outre ses fonctions ministérielles, Michel SAPIN est actuellement Maire d'Argenton-sur-Creuse, député de l'Indre (depuis 2007) et membre du bureau national du Parti socialiste, secrétaire national à l'économie et à la fiscalité. On peut lire ses positions sur la crise européenne de la dette dans son livre co-signé avec Jean Arthuis (lui aussi ancien ministre de l'Economie et des Finances entre 1995 et 1997), paru avant le premier tour de l'élection présidentielle.

L'actualité imminente du nouveau ministre est la préparation de la Conférence sociale du 9 et 10 juillet, où il y aura sept tables rondes qui permettront les échanges entre les partenaires sociaux, où le président interviendra en début de séance afin d'en fixer le cadre économique, européen et social. La conclusion sera donnée par le premier ministre dans un "agenda précis" où doivent être déterminés des "actes concrets". Sept grands thèmes y sont retenus : l'emploi, particulièrement l'emploi



Thierry REPENTIN et Michel SAPIN - AFP/PIERRE VERDY

des jeunes, le développement autour de la formation professionnelle, les systèmes de rémunération et le pouvoir d'achat, le redressement de l'appareil productif national, l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, l'avenir des retraites et le financement de la sécurité sociale et enfin les puissances publiques. Cette conférence sera le début d'un processus, le commencement de propositions.

Aux côtés de Michel SAPIN, sous le gouvernement Ayrault II en date du 21 juin 2012, Thierry REPENTIN est nommé Ministre délégué chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Sénateur de Savoie, Vice Président de l'agglomération

de Chambéry métropole, Conseiller général du canton de Chambéry nord, Adjoint au Maire de la commune de Sonnaze, membre du comité directeur de l'ANEM (Association des Elus de Montagne), Président de l'Union Sociale pour l'Habitat, le nouveau locataire de la rue de Grenelle est axé dans son parcours professionnel sur des questions de logement.

Son calendrier en tant que ministre est précipité par l'actualité du dossier de l'AFPA (démission de son Président Jean-Luc Vergne, demande de démission par la CGT de M. Cailla, directeur général, : crise politique ; déficit de 12 millions d'euros selon FO : crise financière). Les deux ministres devront prendre le dossier en main et trouver des solutions pérennes. Plus globalement, l'accès à la formation des demandeurs d'emplois, au développement des compétences, de la formation tout au long de la vie et de l'alternance, seront les sujets prioritaires à traiter. *Evi Basile*

AUTOUR DE... THIERRY REPENTIN



Autour de Thierry Repentin, nouveau ministre délégué en charge de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, et de Michel Sapin, ministre du Travail, tous deux bientôt logés au 127, rue de Grenelle, des experts, connus dans le milieu de la formation professionnelle, ont récemment été nommés. Portraits.

"Ma proximité avec le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social se traduit

par des collaborateurs communs et à terme, par la même adresse...", nous précise Thierry Repentin, ministre délégué en charge de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage. Bien que son cabinet soit encore en cours de constitution, ses collaborateurs directs déjà désignés témoignent de la proximité voulue entre les deux ministres.

CHRISTIAN VILLE

Qui est-il ?

Inspecteur général des affaires sociales, Christian Ville est l'actuel président du CNFPTLV (Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie). Il a une longue expérience du dossier de la formation professionnelle, tant du côté de l'État, comme directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Limousin de 1995 à 1998, et de Rhône-Alpes de 1998 à 2004, que des régions, comme directeur général adjoint des services du conseil régional de Rhône-Alpes de 2004 à 2010.

Quelle mission ?

Il devient à la fois directeur adjoint du cabinet de Michel Sapin, spécialement en charge de la formation professionnelle, et directeur de cabinet de Thierry Repentin. Le cabinet de Michel Sapin dispose ainsi de deux directeurs adjoints : Nicolas Grivel et Christian Ville, aux côtés de Gilles Gateau, directeur de cabinet.

JÉRÔME GIUDICELLI

Qui est-il ?

Avant de rejoindre le ministère du Travail, il était directeur général-délégué emploi, économie et innovations au conseil régional des Pays de la Loire.

Quelle mission ?

Nommé conseiller technique de Michel Sapin en charge du développement des compétences, de la formation professionnelle et de l'alternance, dans le gouvernement Ayrault I, il devient directeur adjoint de cabinet de Thierry Repentin dans le gouvernement Ayrault II.

VINCENT MERLE

Qui est-il ?

Professeur au CNAM, il a été directeur de cabinet de Nicole Péry, secrétaire d'État aux Droits des femmes et à la Formation professionnelle du gouvernement Jospin (1998-2002) et rédacteur, en mars 1999, du livre blanc "La formation professionnelle : diagnostics, défis et enjeux", dans lequel il proposait en particulier la création d'un droit individuel à la formation transférable et garanti collectivement.

Quelle mission ?

Il n'est pas au cabinet du Ministre, mais, en tant qu'expert de la formation, il est chargé de coordonner l'organisation de la table ronde sur le développement des compétences et de la formation tout au long de la vie de la Grande Conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012. *Valérie Grasset-Morel-Juin 2012*

Remarque :

V. Merle était au cabinet de N. Péry, il a reçu la CSOFA de manière régulière avec un certain sens du dialogue, même si, à l'époque, nous ne partagions pas toujours les mêmes points de vue...

Le mardi 28 août, la CSOFA sera reçue par le directeur de cabinet de T. Repentin : Christan Ville

EXTRAIT DE LA LETTRE ENVOYÉE À M. REPENTIN, MINISTRE DÉLÉGUÉ EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Voici quelques extraits du courrier que la CSOFA a fait parvenir au nouveau ministre en charge de notre dossier :

Monsieur le Ministre,

Avant l'élection présidentielle nous avons rencontré l'équipe de François Hollande afin d'évoquer perspectives et projets possibles concernant la formation en alternance et l'insertion des jeunes. (...) Nos positions et nos actions ont toujours été guidées par le souci d'améliorer et de dynamiser un mode de formation auquel nous croyons, sans esprit corporatiste ou partisan. (...) nous avons évoqué l'attention que les jeunes portent à la politique des dirigeants sur ce terrain particulier, le nombre toujours plus grand de ceux qui viennent dans nos centres pour se renseigner (...) le pourcentage considérable de ceux qui envisagent d'inclure dans leur parcours un passage par l'alternance (plus d'un jeune sur quatre dans notre pays sondage national TNS Sofres/CSOFA), l'efficacité avérée du dispositif (...) (d') emploi des jeunes et plus largement en matière éducative...

(...) aussi, (...) le sentiment d'injustice ressenti par ces mêmes jeunes cherchant vainement une entreprise d'accueil (environ 800 000 recherches pour environ 170 000 contrats), le caractère peu lisible et peu incitatif du dispositif, les promesses multipliées mais non tenues (...) (de) rendre le paysage plus clair, (d') à engager une action pour en rendre la gouvernance juste et transparente, les multiples difficultés et incohérences qui émaillent le parcours des jeunes, des employeurs et des organismes, un système qui, sous l'influence de lobbies puissants (IUMM en particulier), a remis de la précarité (y compris pour les 15 000 salariés du secteur), là où il devrait y avoir des efforts de pérennisation, et souvent oublié, au profit d'une logique de branche, les territoires et la mutualisation.

Aujourd'hui, la lutte contre le chômage des jeunes reste une priorité nationale, (...) Nous pensons que notre expérience du terrain, notre connaissance des jeunes et des entreprises, la façon dont nous avons toujours su anticiper les problèmes en gestation, la nécessité de consolider un mode de formation encore perfectible et peu coûteux (dans un contexte difficile pour les finances publiques) nous autorisent à faire part (...) des propositions dont nous sommes porteurs. C'est pourquoi nous souhaitons participer à toutes les réflexions sur la formation alternée (...)

Pour le bureau, Xavier BAUX



Maîtriser les solutions informatiques d'aujourd'hui, anticiper celles de demain.

3, rue Rigoberta Menchù
Parc d'activités de Courtine
84000 AVIGNON

Tél : 04 90 26 13 80
infos@exantis.fr

L'INSERTION DES JEUNES, L'INTÉRÊT DE L'ALTERNANCE

Voici quelques éléments d'une très intéressante étude, signée Zora Mazari, Virginie Meyer, Pascale Rouaud, Florence Ryk, Philippe Winnicki (Céreq) et parue dans le numéro 283 de bref la revue de recherche du CERREQ. L'étude date d'environ un an mais elle confirme deux points : d'une part l'efficacité intéressante dans même dans un contexte de chômage et de crise des Bacs professionnels et des Bacs+2, d'autre part la prime offerte aux alternants (ici, comme souvent seul l'apprentissage est cité mais cela ne modifie pas le raisonnement) en matière d'insertion professionnelle. A noter les taux d'insertion des bacs professionnels : 75% (contre 55% aux bacs généraux) ; des Bacs +3 : 86% (contre 88% aux DEA/DESS) et 80% aux L3. Notre action pour pérenniser les formations en alternance en maintenant des filières diplômantes, est plus que jamais d'actualité, et, nous constatons une fois encore que nos positions recourent à la fois des études théoriques sérieuses et la prise en compte de l'intérêt général. *Evi Basile / Xavier Baux*

« Le dispositif « Génération » confirme enquête après enquête une hiérarchisation des conditions d'accès à l'emploi selon le diplôme et d'abord une nette différence entre diplômés et non diplômés. Proportionnellement, les non diplômés ont des trajectoires d'insertion plus difficiles que les autres. » Face à la crise, les jeunes sont inégaux selon la formation qu'ils ont suivie et le niveau de diplôme qu'ils ont atteint. De façon générale, avoir un diplôme reste ainsi un atout fort pour accéder à un emploi dans de bonnes conditions. Même s'il existe des nuances selon les spécialités et les voies de formation. « Malgré la crise, 85 % des diplômés du supérieur de la génération 2007 sont en emploi trois ans après leur sortie du système éducatif, mais il existe des nuances selon le niveau du plus haut diplôme atteint. 86 % des jeunes ayant un bac+2 sont ainsi en emploi en 2010. À ce niveau, les filières professionnelles, généralement sélectives, sont très représentées (BTS, DUT, formations sanitaires et sociales). »

« L'apprentissage reste un atout pour l'accès à l'emploi » Parmi les 739 000 jeunes sortis du système éducatif en 2007, 125 000 étaient en apprentissage durant leur dernière année de formation, soit 17 %. Les résultats de l'enquête 2010 pour la génération 2007 confirment qu'à niveau de formation équivalent, les apprentis s'insèrent mieux que les jeunes issus de formations dispensées par voie scolaire. Les premiers présentent ainsi un taux d'emploi de 10 points supérieur à celui des seconds. Des analyses plus fines tenant compte des parcours, des origines socioculturelles des jeunes confirment ces premiers résultats. Il reste toutefois que les jeunes qui ont des difficultés à trouver un emploi ont aussi souvent des difficultés à trouver des entreprises d'accueil pour l'apprentissage.»

Source : BREF, n° 283, revue du CERREQ.

Sources : pour lire l'intégralité des articles ici mentionnés, cités ou encore résumés, les sources sont ci-dessous énumérées (logos bas de page). Les liens directs vers les articles ne sont pas mentionnés par contraintes de mise en page. Sous réserve d'erreurs typographiques.



Contact : X. BAUX, Président - Tél. : 06 14 87 61 91
Mél : contact@csdfa.org - Conseils juridiques : juridique@csdfa.org
La CSOFA - Réalisation Evi BASILE - Imprimerie du Ponant
Le Grau-du-Roi - Impression sur papier certifié PEFC et FSC - Ne pas jeter sur la voie publique - Merci